

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Complément de formation</b>
<b>Section(s)</b>	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Sylvie COURSELLE	24	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Compléments de formation - Partie 1	24h	Sylvie COURSELLE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Compléments de formation - Partie 1 : 24h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Compléments de formation - Partie 1 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique</li> <li>• S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates</li> </ul>

Acquis d'apprentissage spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la pratique professionnelle</li> <li>• Faire évoluer les pratiques sportives</li> <li>• Vivre un apprentissage méthodologiquement encadré</li> <li>• Participer à la dynamique de classe</li> </ul>

Contenu de l'AA Compléments de formation - Partie 1
Une semaine de stage multisports sous la direction à la fois des titulaires d'éducation physique et de moniteurs ADEPS

### Méthodes d'enseignement

Compléments de formation - Partie 1 : activités pratiques sportives

### Supports

Compléments de formation - Partie 1 : activités pratiques sportives

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Compléments de formation - Partie 1 : Français

#### Méthode d'évaluation de l'AA Compléments de formation - Partie 1 :

Évaluation continue 100%. (Règlement des études: article 6.3.1: "L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement et d'effectuer tous les travaux requis dans les délais fixés et sous la forme prescrite."). Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours ouvrables.

En cas d'absence totale ou partielle, justifiée, l'étudiant devra récupérer dans le cadre des activités complémentaires de 2ème ou 3ème bloc pour pouvoir être évalué en 1ère session.

En 2ème session, une absence justifiée pourra être évaluée dans le cadre d'un stage sportif de nature équivalente, avec l'accord au préalable du professeur titulaire de l'UE.

En cas d'absence injustifiée, aucune remédiation ne sera possible en 1ère et 2ème session.

Année académique : **2020 - 2021**